



hébergement d'une personne âgée à l'EHPAD

Par **REGOR-JP**, le **26/07/2024** à **17:22**

Bonjour, mon beau père est dans un ehpad depuis un an. L'équipe soignante et la direction ont décidé de manière autoritaire de le changer de chambre. Sa fille s'y est opposé par écrit mais l'établissement a profité que le résident soit 2 semaines chez sa fille pendant la période de vacances pour réquisitionner la chambre et déménager toutes les affaires personnelles. Il y a pourtant un contrat de séjour qui identifie clairement le N°de chambre et il faut préciser qu'il n'y a eu ni consentement ni modification du contrat de séjour. L'EHPAD en question refuse la discussion. Que peut-on faire? merci de votre avis éclairé. JP

Par **Marck.ESP**, le **26/07/2024** à **18:32**

Bienvenue sur LegaVox
Vous ne dites rien du motif de ce changement?

Par **REGOR-JP**, le **27/07/2024** à **11:33**

Bonjour,

Merci pour votre intérêt et vous avez raison.

Mon beau-père a une chambre attribuée depuis 1 an dans une unité protégée, l'équipe médicale estime que ce n'est pas justifié et qu'ils ont besoin de la place. Ce qui peut s'entendre. Mon beau-père et sa famille ont refusé le changement. Nous avons essayé de dialoguer avec eux en précisant que nous n'acceptons pas le changement autoritaire mais que nous accepterions que mon beau père quitte l'EHPAD dans un délai d'1 mois et à notre initiative. Pas de réponse.

Par **Isadore**, le **27/07/2024** à **13:59**

Bonjour,

Qu'en pense votre beau-père ? Est-il placé sous tutelle ou habilitation familiale ?

Si ce n'est pas le cas, c'est à lui seul de décider ce qu'il veut faire. Hormis le tuteur ou la personne habilitée la famille n'est pas concernée par cette affaire.

Par **REGOR-JP**, le **27/07/2024** à **16:47**

C'est lui qui décide, nous l'accompagnons. Pour information à plus de 90 ans on a des difficultés pour se faire respecter. La question est de savoir si l'EHPAD peut se comporter de la sorte.